

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 17 octobre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard
C.C.V.M : BERGER Joël ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge
C.C.L.L : PROST Jean-Paul

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice
Mandataires : GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

Objet : Reprise des emballages et des métaux issus des mâchefers

REPRISE DES EMBALLAGES ET DES METAUX ISSUS DES MACHEFERS

Rapporteur : Messieurs Thibaut BIZE et Thomas JAVAUX, Vice-Présidents

Les matières triées au centre de tri et les métaux issus des mâchefers de l'unité de valorisation énergétique font l'objet, en plus des soutiens Eco Emballages, de recettes liées à leur revente.

Les contrats de reprise des emballages ménagers triés, cartons, plastiques, acier et aluminium et des métaux issus des mâchefers, prennent fin au 31 décembre 2017, concomitamment au terme du barème E Eco Emballages.

Pour le renouvellement de ces contrats, la collectivité a le choix entre 3 options :

- option filière,
- option fédération,
- option individuelle.

Ces trois possibilités se différencient de la manière suivante :

	Option Filière	Option Fédération	Option Individuelle
Garantie de reprise	Assurée par la filière	Assurée par les adhérents labélisés de la Fédération	Clause propre au contrat entre la collectivité et le repreneur
Prix de reprise	Positif ou nul	Positif ou nul	Clause spécifique à chaque collectivité
	Identique pour toutes les collectivités	Prix différent et négocié selon les collectivités	Prix différent et négocié

Une étude comparative des recettes de matières, intitulée « Modalités et prix de reprise des matériaux – Synthèse 2006-2015 », a été réalisée en 2016 par AMORCE. Il s'agit d'une comparaison des coûts de reprise, basée sur un échantillon de collectivités ayant opté pour différents type d'options. Les données économiques présentées dans le présent rapport sont issues de cette étude.

Au titre des aciers issus de la collecte séparée, de l'aluminium issu de la collecte séparée, du papier-cartons, des plastiques (bouteilles et flacons).

A la lecture du bilan de fonctionnement 2016-2017, de l'analyse des risques opérationnels et financiers, au regard des différents bilans par options et par matière depuis plusieurs années, globalement, depuis 2013, on observe une différence peu marquée entre les prix de reprise moyens des options filières et fédération.

Au niveau opérationnel, la garantie de reprise est assurée pour les deux options ; ce qui est plus sécurisant que via la filière individuelle

Concernant les problèmes de gestion des écarts de qualité rencontrés par le SYBERT pour les films plastiques et les aciers sur la période 2016-2017, le choix de l'option filière ou fédération serait équivalent.

Les prescriptions techniques minimales à respecter sont les mêmes pour les deux options. En outre, le choix de l'option pour les plastiques se fait globalement (PET, PEHD/PP/PS, Films). Il n'est pas possible de faire un choix spécifique pour les films plastiques.

A propos des aciers, les problèmes liés à la qualité ont concerné la bonne application du contrat par un repreneur particulier. Or cette entreprise possède quasiment le monopole du marché européen de l'acier (Arcelor). Que ce soit via l'option filière ou fédération, Arcelor a de fortes chances de rester l'interlocuteur du SYBERT.

En matière d'impact sur les ressources humaines, les options fédération et reprise individuelle consistent à négocier un prix de rachat propre à la collectivité dans le cadre d'un contrat. Ce système nécessite un suivi régulier des cours par rapport au prix du contrat pour détecter des dérivés éventuelles. Pour ces deux solutions, une mise en concurrence est aussi nécessaire, avec les démarches de définition du cahier des charges, d'analyse et de suivis inhérents.

On peut estimer à ½ ETP la charge de travail liée au suivi des options fédération et individuelle.

Démarche régionale

Une réflexion régionale entre syndicats de traitement est en cours. Une éventuelle coopération pourrait permettre des gains du fait d'un volume important de matières négociées, ainsi que d'une mutualisation du temps passé.

Une rencontre des syndicats de traitement de Franche-Comté s'est déroulée, sous l'égide de l'ASCOMADE, le 19 septembre, avec un tiers ayant mis en place un groupement de vente en Rhône-Alpes. Des gains sont annoncés, mais des moyens humains seront nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de ce projet.

Les directeurs des syndicats de traitement franc-comtois se sont réunis et vont solliciter des repreneurs pour prendre connaissance de leurs offres et conditions concernant la reprise collective des métaux (ferreux et non ferreux, issus de collectes sélectives et d'incinération).

Au regard des risques en termes de garantie de reprise et de pérennité du repreneur pour un gain financier non garanti, en cas de choix d l'option individuelle avec un suivi administratif plus important estimé à ½ ETP, au regard du fait que les deux autres options, filière et fédération, sont équivalentes au niveau de la garantie de reprise et des recettes mais que l'option fédération nécessiterait également un suivi administratif plus important, estimé également à ½ ETP pour l'ensemble des matières, **il est retenu l'option filière pour toutes les matières, cette option présentant un bon rapport risque/gains/charge administrative.**

Il est, par ailleurs, décidé de participer à la démarche régionale et d'évaluer l'intérêt d'une coopération.

Au titre des métaux issus des mâchefers,

En 2011, le SYBERT avait fait le choix de l'option fédération pour la reprise des métaux issus des mâchefers. Au cours de la période 2011- 2017, le SYBERT a été protégé des aléas sur les cours mondiaux par des contrats qui lui étaient très favorables. Aujourd'hui le SYBERT n'est pas assuré de conserver les conditions contractuelles de 2011.

L'option individuelle présente un risque fort (non enlèvement et cours négatif) et l'unité de traitement du SYBERT ne dispose pas de zone de stockage pour limiter le risque

d'engorgement. Une analyse comparative a été menée pour définir la stratégie la plus favorable pour le SYBERT et ses adhérents entre les options filière et fédération. Comme pour les matériaux issus du tri, la comparaison des coûts est issue de l'étude AMORCE.

A la lecture du bilan de fonctionnement 2016-2017, du bilan financier par filière et par matière (acier, aluminium), au regard du fait que la gestion administrative des matériaux peut être intégrée au plan de charge de la compétence Valorisation Energétique et que les options filière et fédération offrent une garantie de reprise équivalente et des recettes légèrement supérieure pour l'option fédération, **il est retenu l'option fédération pour la reprise des métaux issus des mâchefers.**

Il est, par ailleurs, décidé de participer à la démarche régionale et d'évaluer l'intérêt d'une coopération.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **se prononce favorablement sur une participation à une démarche régionale pour la reprise des métaux ferreux et non ferreux, issu de l'incinération et des collectes sélectives,**
- **décide de retenir le choix de l'option Filière pour la revente des emballages métalliques ferreux et non ferreux issus du centre de tri, sauf en cas d'aboutissement favorable de la démarche régionale,**
- **décide de retenir le choix de l'option Filière pour la revente de tous les autres matériaux type emballages issus du centre de tri,**
- **décide de retenir le choix de l'option Fédération pour la vente des métaux issus des mâchefers, sauf en cas d'aboutissement favorable de la démarche régionale,**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise œuvre des options choisies.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017

Contrôle de légalité

